

Édito :

TOUJOURS LES MAUVAIS CHOIX

La déprise démographique est une réalité dans l'Éducation, en France, dans notre académie. La manière d'y répondre traduira l'orientation donnée à notre Pays, pour sa jeunesse et son émancipation mais aussi pour son avenir industriel et économique, pour sa cohésion sociale, pour son modèle social.

La France détient le triste record du nombre d'élèves par classe dans l'OCDE, nombre qui n'a cessé d'augmenter ces trente dernières années. Les gouvernements pourraient faire le choix de profiter de la baisse démographique pour alléger les effectifs dans les classes partout où cela est nécessaire, augmenter le nombre de titulaires remplaçant-es, créer les postes de CPE, d'AED, d'infirmièr-es, de Psy-EN, d'assistant-es sociaux-ales, de secrétaires... nécessaires et ainsi permettre d'améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

C'est pourtant, malheureusement, un tout autre choix que dessine le projet de budget Lecornu en discussion au Parlement après l'adoption de la loi spéciale. Envisager de supprimer 4000 emplois de professeur-es, dont 1365 dans le Second degré public, est une perspective inacceptable tant le travail dans les classes est devenu difficile, tant les fragilités scolaires de trop nombreux élèves sont importantes. Notre académie perdrait à coup sûr de nouveaux emplois ; un CSA ministériel doit se tenir le 20 janvier, un CSA académique devrait se tenir le 27 janvier, sans certitude à ces dates qu'un budget de l'État soit adopté. Cela pose des questions démocratiques et interroge la légitimité des instances, avec un ministère qui avance coûte que coûte. D'autant plus que ces orientations, si elles étaient confirmées -par 49-3 ?-, accentueraient la pente vers un système éducatif ségrégatif où les destins scolaires resteraient scellés par l'origine géographique et sociale, à rebours des besoins du Pays qui exigent une élévation générale et massive des qualifications. Cette politique tourne aussi le dos à l'engagement des personnels, condamnés dans leur ensemble au déclassement salarial. Les AESH restent quant à elles et eux méprisé-es alors qu'il y a urgence à la création d'un corps de catégorie B de fonctionnaires.

L'offensive contre nos métiers se poursuit aussi. Sous couvert d'apporter une réponse à la difficulté scolaire dans 15% des collèges où elle est la plus grande (sur la base des notes de français et maths au DNB), c'est une véritable mise sous tutelle pédagogique des collègues qui se prépare : formation descendante, présence renforcée des IPR et IEN, contractualisation des moyens et objectifs chiffrés, pilotage des pratiques par indicateurs et évaluations standardisées sous la houlette du Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux, injonction à maintenir les groupes de niveaux pourtant abandonnés ailleurs pour obtenir quelques moyens... voilà ce qui attend les collèges de l'académie repérés par la Rectrice et dont la liste reste pour le moment secrète. Que personne ne s'y trompe, la généralisation d'un tel « pilotage » est sur les rails si rien ne s'y oppose.

C'est encore là que l'action collective prend toute son importance. Alors souhaitons que nous sachions toutes et tous nous y engager pour défendre en 2026, comme nous l'avons fait jusque-là, nos métiers, le Second degré, l'émancipation de nos élèves. Si le choc des savoirs est réduit à néant, c'est grâce à notre force collective. Nous pouvons gagner, on continue !

PROTOCOLE D'ÉVALUATION : NE RIEN SE LAISSER IMPOSER, EN COLLÈGE COMME EN LYCÉE

La réforme Blanquer du lycée a, en accordant une place inédite et démesurée au contrôle continu, accru la pression sur les élèves et modifié en profondeur nos pratiques d'évaluation et nos relations avec les lycéen·nes et leurs parents.

Ce constat d'échec, largement partagé par la profession, aurait dû déboucher sur une remise en cause du bac Blanquer dans ses fondements mêmes. Or, loin de cette démarche, Élisabeth Borne, avant son départ précipité du Ministère de l'Éducation Nationale, a préféré relancer le Projet Local d'Évaluation dont la tentative de mise en place avait précédemment échoué face à la résistance des collèges.

Beaucoup de chef·fes d'établissement - appuyés par les IPR - tentent de profiter de ce contexte nouveau pour prendre en main l'évaluation à l'échelle de l'établissement et se poser en garant·es de la « représentativité » des moyennes. En lycée bien sûr, mais, nouveauté, l'offensive touche aussi le collège depuis la rentrée, sous l'impulsion de la circulaire Borne, alors qu'aucun texte réglementaire n'oblige à la mise en place d'un PLE. Le prétexte avancé est la prise en compte du contrôle continu dans l'attribution du DNB.

Que veut-on nous imposer ? Il s'agit, sous couvert de transparence et d'équité pour les élèves et leurs familles et de protection pour les enseignant·es, de nous faire entrer de force dans un processus d'évaluation injonctif et normé. En appui, le Ministère a sorti les grands moyens pour le lycée : note de service parue au BO du 28/08/2025, vademecum pour aider les équipes à mettre en place le PLE, mémento sur les modalités d'évaluation. Bref, un ensemble lourd et technocratique, montrant une certaine méfiance envers nos capacités à "bien" évaluer, éloigné de la réalité de nos classes et surtout porteur de dérives inquiétantes. Ce projet réduit en effet l'évaluation au renseignement de tableaux excel qu'on transmettrait aux familles comme un engagement contractuel. Le PLE tel que l'entend le

ministère est une machinerie bureaucratique lourde et injonctive, réduisant notre capacité à adapter, comme nous le faisons continuellement, nos évaluations à la dynamique de nos classes, à des imprévus, à nos élèves. Nous ne devons pas perdre la main sur une des composantes essentielles de notre professionnalité.

Il s'agit donc bien pour les enseignant·es de ne pas entrer collectivement dans la rédaction d'un PLE. Si un tel document doit exister, il doit rester très général et ne pas s'engager dans ce qui nous serait par la suite opposable : ne pas donner un nombre d'évaluations attendues par période ou un calendrier précis, ne pas s'engager sur les divers types d'évaluation. Débattre et réfléchir par équipe pédagogique sur nos pratiques d'évaluation dans le respect de la liberté pédagogique de chacun·e est une démarche positive que nous pratiquons déjà mais pas pour aboutir à une grille unique et formatée.

L'évaluation des élèves relève des prérogatives des professeur·es, celles-ci sont inscrites dans la loi, elles s'imposent donc largement à des instructions ministérielles relevant d'une circulaire sans valeur juridique. Il convient donc de ne rien se laisser imposer et d'agir collectivement pour protéger notre métier.

Qui est responsable de l'évaluation des élèves

Le code de l'Éducation prévoit que seul·es les professeur·es sont responsables statutairement de l'évaluation des élèves : ni le conseil d'administration, ni le conseil pédagogique (instance uniquement consultative) n'ont compétence pour contraindre l'exercice de cette mission. Le projet d'établissement ne peut pas être instrumentalisé à cette fin.

(article L912-1 du Code de l'Éducation) : « Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves. Ils travaillent au sein d'équipes pédagogiques. [...] Les enseignants apportent une aide au travail personnel des élèves et en assurent le suivi. Ils procèdent à leur évaluation. »



Le Conseil Supérieur de l'Éducation (le CSE) a rejeté le projet du Ministre avec 93% de voix contre (dont celles du SNES). En effet, en l'état ce serait aux personnels de faire appliquer une loi présentée par le ministre E. Geffray comme « symbolique », sans moyens supplémentaires dans des classes et des établissements aux effectifs toujours surchargés. Depuis au moins dix ans, l'Éducation nationale est lancée dans une course effrénée à la numérisation qui rend d'autant plus hypocrite la soi-disant volonté politique d'interdire l'usage du téléphone portable par les élèves. Le SNES-FSU défend une éducation raisonnée au numérique, seule à même de mener les élèves vers l'émancipation et l'autonomie.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ :

DÉSINFORMATION ET JEU TROUBLE DE LA MGEN

Les opérations d'affiliation au contrat collectif santé obligatoire de notre ministère se sont déroulées début novembre dans notre académie pour la plupart des personnels, elles se terminent en janvier et février pour les AED en CDD et les personnels oubliés de la première vague. Un peu plus de 20 % des personnels concernés jusque-là n'ont pas effectué de démarche et se retrouvent donc affiliés d'office. Leur cotisation sera prélevée automatiquement sur le salaire à partir du mois de mai et aucune prestation ne leur sera versée ! Il y a donc nécessité pour elles et eux à agir.

Complémentaires santé

Seuls 20% des contrats collectifs et 10% des contrats individuels ont des tarifications à la rémunération.

Le contrat collectif de notre ministère, et ceux de l'État, font donc figure d'exception, et c'est bien l'action de la FSU qui a permis une proportionnalité partielle des cotisations et des salaires. Nous revendiquons qu'elle soit intégrale.

découplage des garanties santé et prévoyance (source inévitable d'augmentation des coûts de la prévoyance), par exemple. Si nous avons obtenu des cotisations partiellement proportionnelles aux revenus des agent-es actif-ves, alors que les ministères voulaient des cotisations santé exclusivement forfaitaires, nous n'avons pas gagné que les cotisations soient totalement proportionnelles aux salaires, ce qui est très défavorable aux petits revenus. La réforme reste donc à améliorer avant l'aboutissement de notre revendication : 100 % des soins prescrits doivent être pris en charge par la Sécurité sociale. C'est pourquoi, la FSU demande, entre autres, depuis 2019 un recouplage des garanties santé et prévoyance - cela a été possible au ministère des finances – et la proportionnalité intégrale des cotisations avec les salaires : cela permettrait un abaissement des coûts pour toutes et tous. Pour gagner, nous devons nous rassembler et nous mobiliser massivement sur ce sujet complexe qui touche des aspects importants de notre vie personnelle et professionnelle et pèse lourdement sur notre pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, FO fait œuvre d'une coupable légèreté en prétendant défendre nos intérêts. Ses militant-es ont eu pourtant plusieurs opportunités pour s'exprimer et agir. Par exemple, en n'approuvant pas l'ordonnance du 21 février 2019, qui impose la réforme telle qu'elle se met en place, plutôt que de voter pour. En prenant part aux négociations ensuite, en y étant force de proposition, plutôt que de ne rien y dire. En ne signant pas l'accord interministériel de 2022, comme FO l'a pourtant fait, pour finalement retirer sa signature fin 2025... Du grand guignol, dans l'intérêt de qui ?

Prévoyance collective ou individuelle : prudence

C'est d'autant plus problématique que l'attitude de la MGEN vis à vis des retraité-es est loin d'être satisfaisante, tout comme les velléités qu'elle semble vouloir déployer pour attirer les agent-es actif-ves vers un contrat individuel prévoyance, avant le lancement des phases d'adhésion au contrat collectif prévoyance facultatif. Nous vous recommandons la prudence à ce stade, de manière à pouvoir comparer les garanties offertes, les coûts et les conditions d'adhésion. Dans tous les cas, le SNES-FSU vous conseille de souscrire un contrat prévoyance, que ce soit le contrat collectif (sans questionnaire de santé, sans tarification à l'âge, aux cotisations proportionnelles aux revenus, aux garanties fixes) ou un contrat individuel (peut-être moins cher, mais aux prestations et coûts évolutifs). Attention, le choix du contrat collectif doit être fait dans les 6 mois maximum qui suivront le 1er mai pour bénéficier des conditions négociées. Le SNES-FSU s'adresse à la MGEN pour lui faire clarifier ses initiatives.

Le SNES-FSU n'est pas porteur de cette réforme qu'il récuse depuis le début, en 2019. Nous avons, par nos interventions, œuvré pour améliorer autant qu'il était possible les accords interministériels tant en santé qu'en prévoyance. Nous avons obtenu des couvertures de bon niveau et des mécanismes de solidarité en santé, ainsi qu'une amélioration des dispositions statutaires sur la prévoyance, par exemple. Nous nous sommes cependant heurtés à l'intransigeance des ministres sur un certain nombre de sujets, comme l'adhésion obligatoire des agent-es au contrat collectif santé ou le

Protection Sociale Complémentaire

Le SNES-FSU vous informe



En savoir plus

CSA ACADÉMIQUE : CARTE DES FORMATIONS ET POSTES NATIONAUX

Lors du CSA académique du 16 décembre, la rectrice a soumis au vote ses propositions d'ouvertures de formations dans les collèges et lycées de l'académie.

Ces ouvertures ne sont pas financées puisqu'elles se font à moyens constants, que ce soit l'ouverture d'enseignements de spécialité en lycée ou de dispositifs en collège. Elles seront donc organisées sur la marge, déjà insuffisante, des DHG.

C'est ainsi qu'une classe « défense et sécurité », en partenariat avec l'armée ouvrira en 4^{ème} et 3^{ème} au collège Léon Blum de Limoges à la rentrée de septembre. L'opposition totale du SNES-FSU aux classes défense ne varie pas : c'est non ! Le SNES-FSU préfère l'éducation à la paix au contexte guerrier que le Président de la République veut installer dans le pays.

Il semble que, pour notre ministère, l'engagement citoyen ne se conçoive qu'auprès de l'armée. Il y a bien d'autres moyens de promouvoir l'engagement (associatif, humanitaire...). La classe Jeunes sapeurs-pompiers qui devrait ouvrir également au collège Léon Blum en est sûrement un bon exemple.

L'enseignement de la spécialité SES sera proposé à moyens constants au lycée Turgot à la rentrée 2026. Cela nécessitera 4 heures sur la DHG la première année puis 10 heures à partir de la deuxième année pour un nombre très faible d'élèves et alors que cet enseignement est proposé dans des lycées de Limoges proches géographiquement.

Bien entendu, le SNES-FSU revendique le plus large choix de spécialités possible dans son lycée de secteur. Malheureusement, on est loin du financement optimal nécessaire.

La même absence de financement qui pèse sur l'évolution de la carte des langues vivantes, les LCE ne sont jamais financées, comme l'ouverture d'une LV2. Les établissements sont sommés de faire des choix pour pouvoir offrir une offre diversifiée aux élèves, ce qui n'est pas acceptable.

Au lycée Favard, fermeture du BTS fluide énergie domotique, en manque d'attractivité réelle, et ouverture d'un BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social.

Quant aux profilages de postes (POP) CPE et Psy-EN, présentés au CSA de décembre aux organisations syndicales alors que nous les avons découverts en novembre lors de la période de saisie des vœux au mouvement inter-académique sans concertation préalable, ils nous sont présentés par la rectrice comme des facteurs d'attractivité. Or, les fiches de poste publiées ne sont ni plus ni moins que les rappels des missions des CPE et Psy-EN ! Le poste de CPE au Lycée des métiers du bâtiment n'est pas pourvu depuis plusieurs années. Il en est de même du poste de Psy-EN au CIO de Guéret, déjà étiqueté POP au mouvement 2025 et non pourvu. En quoi le profilage rendrait-il ces postes plus attractifs ? C'est le sous-recrutement systémique dans les corps de CPE et Psy-EN qui ne permet pas de pourvoir tous les postes.

La fiche du poste de CPE au collège Ronsard de Limoges laisse penser que l'exercice en REP+ relèverait de compétences spécifiques. Le profilage de ce poste revient à retirer du mouvement intra un poste fortement demandé tous les ans au mouvement intra-académique et permettra à un-e collègue d'entrer dans l'académie en s'affranchissant de la barre d'entrée. Celle-ci est très élevée ces dernières années malgré un nombre important de postes de CPE restant vacants dans l'académie. Pour le SNES-FSU, c'est inacceptable, d'autant plus que des collègues attendaient ce départ en retraite pour avoir une chance d'être muté-es sur la ville de Limoges.

Ouvertures proposées par la Rectrice	
Spécialité SES	Lycée Turgot, Limoges
Classe CHA* BD 6 ^{ème} (*classe à horaires aménagés)	Collège Langevin, St Junien
Classe défense et sécurité 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	Collège Blum, Limoges
Classe Jeunes sapeurs-pompiers 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	Collège Blum, Limoges
LV2 italien	Collège d'Allasac
LCE espagnol 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	Collège Blum, Limoges
LCE anglais 3 ^{ème}	Collège de Chateauponsac
BTS services et prestations des secteurs sanitaires et social	Lycée Favard, Guéret
Fermetures proposées par la Rectrice	
BTS fluide énergie domotique	Lycée Favard, Guéret
Bilangue allemand	Collège de Nantiat
Spécialité LLCE anglais	Lycée de St Yrieix

